Le
d
Tri

09D1301

Le 04 DEC. 2009

1647

SMF
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Avenue des Halles, Claouey
33950 LEGE CAP FERRET

LES SOUSSIGNES

La Société SOFALDIS
au capital social s'élève à 37 000,00 euros, dont le siège social est sis Avenue des Halles, Claouey – 33950 LEGE CAP FERRET immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 391 824 695, représentée par Monsieur Nicolas MANNEVILLE en qualité de Président, dûment habilité à cet effet,

Monsieur Pierre FEUGIER,
Demeurant 56 Rue Johann Strauss – 33510 ANDERNOS LES BAINS,

Monsieur Nicolas MANNEVILLE,
Demeurant 24 Rue Toulouse Lautrec, Claouey – 33950 LEGE CAP FERRET

Agissant en qualité d'associés de la Société Civile **SMF** au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis Avenue des Halles, Claouey – 33950 LEGE CAP FERRET

Ont procédé à la nomination de la Gérance.

NOMINATION DE LA GERANCE

Monsieur Nicolas MANNEVILLE,
Demeurant 24 Rue Toulouse Lautrec, Claouey – 33950 CLAOUEY

ET

Monsieur Pierre FEUGIER,
Demeurant 56 Rue Johann Strauss – 33510 ANDERNOS LES BAINS,

qui acceptent et déclarent ne pas avoir fait l'objet de condamnation les empêchant d'exercer les fonctions de Gérant,

sont nommés Gérants pour une durée illimitée.

Monsieur Nicolas MANNEVILLE et Monsieur Pierre FEUGIER sont tenus de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Monsieur Nicolas MANNEVILLE et Monsieur Pierre FEUGIER ont les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans le cadre de l'objet social.

Toutefois, les emprunts, à l'exception des crédits en banque et des prêts ou dépôts consentis par des associés, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux ou d'immeubles, les hypothèques et nantissements, la fondation de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés, ne peuvent être faits ou consentis qu'avec l'autorisation des associés aux conditions de majorité ordinaire, sans toutefois que cette limitation de pouvoirs, qui ne concerne que les rapports des associés entre eux, puisse être opposée aux tiers.

Fait à LEGE CAP FERRET
Le 14/11/09

Monsieur Nicolas MANNEVILLE
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »
Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Monsieur Pierre FEUGIER
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »
Bon pour acceptation des fonctions de gérant

La Société SOFALDIS
Représentée par Monsieur Nicolas MANNEVILLE